



## **AFR TROISSY- BOUQUIGNY** **REGLEMENT INTERIEUR**

**PERISCOLAIRE Matin, Midi et Soir, MERCREDIS LOISIRS ET  
PETITES VACANCES**

L'Association Familles Rurales de Troissy-Bouquigny organise un accueil périscolaire (matin, midi et soir). L'Association est gérée par 7 bénévoles.

Le présent règlement définit le fonctionnement et le règlement intérieur de l'accueil de loisirs permanent, c'est-à-dire l'accueil périscolaire et extrascolaire.  
Ceux-ci sont déclarés à la DDCSPP de la Marne.

L'Association Familles Rurales en gère le fonctionnement en partenariat avec la commune de Troissy-Bouquigny. Ce service s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, la Mutualité Sociale Agricole et la Municipalité de Troissy-Bouquigny.

La structure est ouverte à tous les enfants scolarisés et se réfère aux normes d'encadrement.

L'adhésion à l'association Familles Rurales permet aux familles d'accéder aux différents services de l'association (gym).

### **CONDITION ET DELAIS D INSCRIPTION**

- \* Adhérer à Familles Rurales (carte 29 Euros)
- \* Lire attentivement le règlement intérieur, signer le coupon et le retourner à la directrice.
- \* Remplir et signer le dossier d'inscription et la fiche sanitaire, joindre les photocopies de vaccinations de votre enfant
- \* Renseigner et rendre le planning mensuel des inscriptions
- \* Joindre les pièces à fournir : dernière feuille d'imposition, numéro d'allocataire et bon vacances CAF ou MSA.

**TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS RESTENT CONFIDENTIELS.**

#### Délais

- \* Accueil périscolaire : Au plus tard la veille
- \* Pour la cantine : 3 jours avant.